



Association « Chrétiens au travail »

Soirée sur le revenu des agriculteurs

Lausanne, St-Laurent, 18 janvier 2018

Invités :

Maria Vonnez, Pastorale œcuménique dans le monde du travail, et quatre agriculteurs : Christian Blaser, Cédric Biedermann, Philippe Gruet et Fabien Thubert.

Les cinq invités ont parlé devant 35 personnes d'origines variées, intéressés comme producteurs ou comme consommateurs à la cause paysanne. La discussion, animée par Pierre Farron après des contacts personnels avec les intervenants, a suivi un canevas de quelques questions communes à tous. L'animatrice pastorale a rendu compte, à un moment des débats, de son activité au nom de la Pastorale œcuménique du Monde du travail avec son collègue Pierre-André Schütz.

La discussion, comme d'ailleurs le projet de cette soirée, est partie de la publication, le 1^{er} novembre dernier, d'un rapport du Conseil fédéral intitulé : « *Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole* ». La vision dominante de ce rapport, qui veut soumettre largement les produits à la concurrence internationale, éveille de gros soucis chez ceux qui veulent défendre la qualité humaine du travail dans l'agriculture. Or déjà maintenant ce travail offre difficilement les moyens requis pour un revenu familial correct, puisque les paiements directs fédéraux sont calculés en fonction des types de surfaces exploitées, des prestations écologiques offertes et des formes d'élevage pratiquées.

Les statistiques disent que les agriculteurs font en moyenne 64'000 francs de revenu, mais il faut compter le nombre de personnes actives sur l'exploitation, parfois aussi un apprenti. Donc en réalité il faut atteindre le double pour vivre correctement et entretenir son exploitation.

De ce fait la plupart des exploitants agricoles ont des revenus annexes provenant d'un travail hors exploitation de 30% en moyenne, ou alors des ventes directes à des consommateurs, ce qui assure une rentrée régulière sûre dans leur trésorerie. Les ventes, elles, sont payées par acomptes irréguliers.

Le temps de travail est donc morcelé, d'autant plus qu'il faut ajouter un lourd travail de bureau quasi quotidien pour enregistrer des données précises à livrer uniquement par voie informatique.

1. Quelle est la composition de votre revenu ?

M. Blaser : vente du lait pour 25%, vente de pommes de terre et de céréales pour 25% (fluctuant), paiements directs pour 50%.

M. Biedermann : revenus familiaux de sa femme à mi-temps, de lui-même sapeur-pompier 3 soirs par semaine (20% du temps), vente de lait et de colza, paiements directs pour 44 hectares, quelques travaux pour ses voisins,

M. Gruet : vente de lait, engraissement de bétail (on tourne mieux avec la viande), blé, paiements directs (plus de 50% du revenu), revenus annexes (20-30%) comme délégué dans des organismes professionnels. Hausse notable des revenus hors exploitation.

M. Thubert : céréales pour 30%, vente de lait pour 30%, paiements directs pour 20-25% seulement, vente des produits des cultures en coopérative, revenu annexe d'enseignants à l'école d'agriculture (lui et sa femme, 8% en tout), 3 employés à payer, 2 apprentis (l'un en agriculture, l'autre en économie familiale), les beaux-parents.

2. Comment jugez-vous les exigences écologiques des paiements directs ?

M. Gruet : Nous sommes favorables à la « production intégrée », mais au-delà de cette exigence des préférences nouvelles ont été inventées par des experts et analystes de l'Office fédéral de l'agriculture qui vivent « sur notre dos » et sont majoritairement suisses-alémaniques. La multiplication des terrains non labourés, par ex., est difficilement défendable puisqu'elle entraîne l'usage accru du glyphosate dangereux. Les pénalités ne laissent pas même un peu de tolérance pour une unique erreur ou bêtise...

M. Blaser : Le paysan est consciencieux et tient à pérenniser ses terres et son bétail. Les nouvelles exigences vont, elles, dans tous les sens : on nous paie un arbre planté, un parc en bois... Le droit de polluer à l'étranger est compensé par des restrictions plus dures en Suisse même. Les questionnaires à remplir, pour la reconnaissance de certaines caractéristiques spéciales, sont longs et vastes, ce qui accroît la pression administrative sur les exploitants. Les contrôleurs, même sans méchanceté, sont lourds et harcelants.

M. Biedermann : L'exigence de ne pas faucher avant le 15 juin pour une surface écologique réduit nos capacités de nourrir nos bêtes. Seuls 7% de nos terres sont donc reconnues. Nous préférons nourrir nos bêtes quitte à ne pas toucher ces paiements pour l'écologie ! On a donc une paysannerie à deux vitesses, car à côté de nous il y a ceux qui profitent des paiements écologiques en produisant moins...

M. Thubert : Nous faisons le moins possible appel aux paiements directs, aussi pour réduire le mal-être découlant des paperasses à remplir : nous passons déjà trop de temps à notre bureau et tentons donc d'arriver à un meilleur équilibre. Comme le bénéficiaire peut choisir ce qu'il demande, nous tentons de faire en sorte de suivre seulement ces exigences lorsqu'elles ont du sens pour nous.

Les prescriptions suisses sont, à nos yeux, des exigences de qualité bien pensées, si on les compare avec les exigences que doivent suivre les Français ou les Italiens pour les paiements directs de l'Union européenne : nos sols sont maintenus nettement plus vivants, plus porteurs de biodiversité, alors que la PAC (politique agricole commune) de l'UE a fait disparaître les bocages et les vaches en conduisant les producteurs à se concentrer sur le blé et le colza. La présence de bandes florales, par exemple, est une bonne chose pour le bio.

- L'animatrice de la Pastorale œcuménique, Maria Vonnez, confirme que l'alourdissement des travaux administratifs est souvent constaté comme une cause importante des difficultés dans les familles agricoles visitées. Il leur est trop difficile de travailler au bureau chaque jour pour y enregistrer des données sur un système informatique qui a ses exigences fort lointaines. Il serait bon de pouvoir recourir à des personnes capables pour former certains exploitants à cette pratique désormais requise par leur métier, car on doit effectivement inscrire par ex. dans un troupeau chaque bête qui naît ou arrive et chaque bête qui meurt ou est vendue.

La conclusion théologique de l'animateur Pierre Farron sur cette question est que le système de contrôle des données des exploitations repose sur une méfiance envers un travailleur qu'on suspecte d'emblée de vouloir tricher, donc sur l'ignorance du principe de confiance, prioritaire à nos yeux de chrétiens. Les personnes actives sont entourées d'une bureaucratie qui prend trop de place pour leur permettre de travailler dignement.

3. Le revenu de l'exploitation permet-il à la famille de vivre ?

M. Blaser : Si on a envie de créer, si on aime les challenges, si on n'a pas trop d'exigences matérielles, alors oui on peut en vivre !

M. Biedermann : Non, on ne vit que parce que la femme reçoit un revenu hors de l'exploitation. Mais nous avons fait le choix d'investir, d'élargir notre exploitation, de construire : c'est le conseiller de Prométerre qui a fait notre budget, et nous avons été reconnus capables de pouvoir faire cet investissement et d'être soutenus financièrement par plusieurs contributions destinées aux

« améliorations foncières » (A.F. fédérales et cantonales incluant le cautionnement préférentiel de l'Office de crédit agricole de Prométerre dans notre canton). Il s'y ajoute un prêt bancaire de longue durée (40-50 ans).

M. Gruet : Non, le revenu de l'exploitation est insuffisant par rapport au temps que nous y consacrons. Nous ne vivons donc bien que si nous n'investissons plus, et c'est risqué ! S'il y a déjà un million de francs investis dans l'exploitation, qu'advient-il au bout de 40 ans ? Aurons-nous une retraite si nos enfants ne peuvent pas nous racheter l'exploitation à son prix ?

M. Thubert : Nous tournons à peu près, mais en famille, et c'est ce que nous préférons : rester à la ferme – alors que nous pourrions tripler nos revenus en allant travailler au-dehors. Il est nécessaire d'être passionné et de ne pas compter ses heures de travail.

4. Discussion générale

Un participant : N'est-il pas normal et général qu'il y ait des contrôles dans la vie économique ?

Maria Vonnez lui répond que, quand on est écrasé par une dépression ou par trop de pression, c'est très différent d'être contrôlé après coup sur un rapport final, d'être contrôlé inopinément et pénalisé, ou d'être contrôlé sur dénonciation d'un voisin...

M. André Muller : La vente directe de lait à Lausanne nous permet de gagner davantage que 0,46 par litre moins 0,11 = 0,35 par litre ! Signez donc la pétition du syndicat paysan Uniterre pour le lait payé 1 franc. Pour du lait bio, certains acceptent même de payer 2 fr./lt. D'autre part, pour favoriser la vente directe, il faudrait que la commune de Lausanne modifie un peu les règles de son marché

M. Biedermann : Chez nous, en pleine campagne, c'est trop compliqué d'organiser une vente directe pour nos 1000 litres de lait, même si cela privilégierait le producteur de pouvoir travailler en circuits courts.

Un participant dit : J'ai fait le choix de produire bio, car les paysans sont mal payés autrement, mais du coup je produis peu, étant donné que la politique aberrante de nos autorités nous y contraint. Il faudrait redonner de la valeur à la nourriture.

M. Gruet : Les habitudes des consommateurs ayant changé, il faudrait développer une défense professionnelle plus forte des producteurs. Ne pas se fier aux ingénieurs agronomes de l'Office fédéral qui sont payés davantage que d'autres ingénieurs de ma connaissance ! Il y a trop de profiteurs chez nos élus des organisations paysannes. Et deux Vaudois sont même actifs à l'Office fédéral de l'agriculture...

Un participant demande comment sont désignés ces fonctionnaires des organismes faïtiers agricoles.

M. Claude Baehler, président de Prométerre, répond :

Nous les paysans sommes nombreux d'un bout l'autre du pays et portons des visions divergentes, des pratiques différentes, des intérêts divers : il y en a qui regardent crever leur voisin avec le secret espoir de racheter son exploitation... Nous sommes élus démocratiquement aux comités d'organisations agricoles qui nous représentent tous, mais il est exact que nos directeurs sont des professionnels universitaires, souvent formés comme ingénieurs agronomes : nous en avons besoin. Nous travaillons actuellement avec eux à remettre en tête de la future Politique Agricole 2022+ de la Confédération la production plutôt que la biodiversité.

M. Jean-Luc Chollet, député, avoue qu'il a arrêté d'exploiter la ferme de Rovéréaz parce qu'on est tombé de plus en plus bas : après avoir été endormis par l'économie de guerre où tout était porté par la Confédération, on a été endormis par les paiements directs – les paysans ont subi 2 soporifiques successifs ! Comment remotiver des jeunes à ce métier ? Uniquement en ne dépendant plus de Berne !

Rôle des consommateurs :

Le consommateur, quand il sait que l'argent va vraiment aux producteurs, accepte de payer davantage. Comme nous sommes coopérateurs et donc « propriétaires » de la Migros ou de la Coop, nous pourrions aller exiger d'elles qu'elles paient le lait à un prix juste.

Il faut retrouver le goût des bons produits et avoir l'œil sur les étiquettes : trop de gens ne regardent pas et ne réagissent plus !

On a favorisé des produits de l'hémisphère sud en les labellisant Max Havelaar – pourquoi ne pas faire aussi cela avec les produits paysans ? A condition que les consommateurs aient encore le désir et le moyen de choisir ce qu'ils achètent ! Il faudrait donc que quelques-uns s'engagent à créer une caisse ou un organisme pour gérer un tel label de qualité paysanne en Suisse.

M. Gruet : L'organisme de producteurs de lait Pro-Lait a essayé de faire gérer par l'acheteur de lait Cremo un paquet portant le label « de proximité », mais Cremo a refusé, ressentant cela comme une concurrence à ses produits normaux, dont l'usine de production est apparemment sous-exploitée.

M. Thubert : Il vaut mieux se concentrer sur les circuits plus courts et relocaliser le commerce agricole. Notre village de Pomy va créer un « magasin de producteurs » comme il y en a partout en France. Les liens seront directs, et on sera totalement en-dehors de l'agriculture industrialisée.

- La conclusion de l'animateur Pierre Farron, plutôt politique cette fois, souligne que les frontières des pays sont trop ouvertes à la concurrence, par excès de libéralisme économique, et qu'ainsi les produits de notre pays, soumis à des contraintes et des conditions particulières, ne peuvent pas bien se défendre face aux produits étrangers importés qui ne sont pas soumis à ces mêmes contraintes et conditions.

Les citoyens auront l'occasion de se prononcer en votation sur un projet protégeant mieux la production interne : l'initiative d'Uniterre qui veut valoriser la « souveraineté alimentaire » du pays (refusée par le Conseil national sans contre-projet, elle doit encore être discutée au Conseil des Etats et pourrait y recevoir un contre-projet pour s'opposer à la vision agricole actuelle du Conseil fédéral). Commençons par signer leur actuelle pétition pour le prix du lait à 1 franc.